

En arrivant à son assemblée de nomination dans Mercier hier soir, le premier ministre Bourassa a dû traverser un piquet de travailleurs de l'Hydro-Québec qui l'ont copieusement hué. Le candidat dans Mercier a été forcé de retarder son arrivée d'une heure à cause des grévistes qui voulaient lui glisser un mot au sujet de leur contrat de travail.

Bourassa part en campagne en clouant le PQ au pilori

par Lise LACHANCE
du bureau du Soleil

MONTREAL — Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, soutient que le séparatisme est une formule désuète car "le Québec existe déjà comme Etat".

L'homme politique, qui ouvrirait officiellement sa campagne électorale dans son comté de Mercier, en compagnie des ministres Claude Forget, Victor Goldbloom et Raymond Garneau, des députés de la région de Montréal et de M. Ben Payer, président du Parti libéral du Québec, a précisé que cette province possède des pouvoirs économiques et culturels. S'il est vrai qu'il y a un partage avec Ottawa, "il demeure que les contraintes du fédéralisme sont extrêmement moins grandes que celles du séparatisme économique".

Le séparatisme, a-t-il dit, est "inutile et dangereux". Cela nous mènerait

à un désastre économique, à un danger culturel et serait inutile socialement.

A son avis, la meilleure preuve que le séparatisme signifierait une perte du niveau de vie, c'est que le PQ refuse de publier un budget comme il l'a fait aux dernières élections.

Le PQ au pilori

C'est le PQ qui a mangé, hier soir, presque toutes les taloches.

M. Bourassa, dont c'était la première réunion politique de grande importance, a souligné que, devant l'échec de l'étalage des colonnes de chiffres du Budget de l'an un, le PQ a voulu montrer à la population comment il s'en tirerait dans des choses concrètes. D'où la mise sur pied du quotidien Le Jour. Nouvel échec.

"Le PQ a sauté dans l'affaire du Jour comme il voudrait qu'on saute dans l'indépendantisme. Il n'en est pas question. Les péquistes vont le

savoir le 15 novembre. Et la population doit être redevable aux dirigeants du PQ de leur avoir montré, dans ce gouvernement péquiste en miniature qui dirigeait les destinées du journal (Michaud, Parizeau, Lévesque), que la première expérience concrète d'administration a été un échec. "Ils ont créé des chômeurs avant même de prendre le pouvoir", a lancé M. Bourassa, aux applaudissements des quelque 400 personnes réunies au local de la Fraternité des policiers de Montréal.

La langue

M. Bourassa a affirmé qu'il est grand temps que les gens cessent de réagir de façon excessive devant les mesures modérées du gouvernement, par exemple la promulgation de la loi 22. Cette loi, a-t-il poursuivi, ne freine aucun droit; la minorité anglaise du Québec est privilégiée à côté des minorités des autres provinces.

"Si le Canada veut survivre, nous avons besoin d'un groupe important de

langue française. Un jour, le sens commun et la raison prévaudront sur les sentiments. Ce jour-là seulement le Canada deviendra une grande nation."

M. Bourassa qualifie "d'opportuniste assez gluant" la volte-face de certains partis politiques visant à l'abolition de la loi 22.

Changer la loi

Dans le bilan qu'il a dressé, le premier ministre s'est arrêté aux relations de travail. A son avis, la meilleure façon de protéger notre régime démocratique, c'est d'associer les syndicats aux décisions, de redonner le syndicalisme aux syndicats.

Le premier ministre préconise des amendements au Code du travail, à cause des abus dans les grèves. "On ne peut tolérer que des personnes innocentes et démunies soient victimes des relations de travail. Il faut amender la législation et consolider la paix sociale", a affirmé l'homme politique.

La 30e Législature aura vu l'Opposition se modifier

par André Bellemare

(PC) — L'Opposition parlementaire s'est profondément modifiée pendant la 30e Législature du Québec où l'émergence d'un nouveau parti, le Parti national populaire, et le retour de l'Union nationale ont constitué les principaux éléments de transformation.

Au lendemain de l'élection du 29 octobre 1973, huit députés seulement sur 110, dont six du Parti québécois étaient appelés à former le bloc oppositionniste, ce qui n'avait pas manqué de soulever des inquiétudes parmi les observateurs et même chez le premier ministre Bourassa sur la sauvegarde de la démocratie parlementaire.

Le chef du gouvernement avait émis le vœu que des députés de son propre parti jouent également le rôle de critique du gouvernement, en tenant compte des représentations de tous les citoyens.

Les six députés du PQ et les deux créditistes devaient alors se préparer à réaliser l'impossible: scruter les faits et gestes quotidiens du gouvernement et proposer des améliorations aux projets de loi.

La tâche était très ardue, d'autant plus que les députés libéraux mandatés pour servir plus ou moins de chiens de garde aux ministériels, ont paru le plus souvent davantage intéressés à ridiculiser les efforts du groupe des huit.

L'arrivée du vieux routier Maurice Bellemare, à l'automne de 1974, et la défection de l'ancien ministre Jérôme

Choquette, un an plus tard, ont soulagé quelque peu la besogne des huit élus du 29 octobre 1973 de l'Opposition.

Le PQ

De tous les partis de l'Opposition, seul celui de l'Opposition officielle, le Parti québécois, est demeuré à l'image de lui-même au cours des trois dernières années. Il a accompli son boulot de représentant de l'Opposition officielle comme le commandant son mandat, ni plus ni moins.

Fort de l'appui des suffrages exprimés, le PQ a tenté de démontrer qu'il pouvait constituer une alternative valable au gouvernement en place.

En cours de route, il a cependant dilué sensiblement son option indépendantiste, le cœur même du programme qu'il propose aux électeurs, en insérant l'idée de référendum avant de proclamer la souveraineté politique du Québec, advenant qu'il prenne le pouvoir.

Les dirigeants péquistes veulent ainsi éviter "de procéder comme des sauvages", selon l'expression du président, M. René Lévesque, qui recherchera plutôt l'appui d'un plus grand nombre de Québécois sur cette orientation fondamentale de l'avenir du Québec.

Cette importante modification de la route vers l'indépendance du Québec telle que souhaitée par le PQ a soulevé des débats passionnés au sein même du parti surtout parmi les radicaux qui ont taxé le PQ de se montrer faible.

M. Lévesque a d'ailleurs

avoué que l'objectif de son parti est avant tout la prise du pouvoir, ambition légitime de tout parti politique a-t-il expliqué et la réalisation de cette fin se concrétiserait plus aisément si les Québécois recevaient la garantie que la prise du pouvoir par le PQ ne signifierait pas la proclamation de l'indépendance le lendemain matin.

Il ne faut d'ailleurs pas s'attendre que le parti souverainiste insiste sur l'indépendance au cours de la campagne électorale. Les dirigeants du PQ ont déjà clairement indiqué que les candidats du parti s'attaqueront particulièrement à l'administration Bourassa, dénonceront les erreurs et les abus depuis trois ans et même six ans, et proposeront un programme axé surtout sur l'économie.

Par ailleurs, au moins trois autres partis, qui se réclament chacun la voie du compromis ou celle du centre, présenteront des candidats dans la plupart des comtés.

Depuis l'écrasante victoire des libéraux en 1973, on a parlé et reparlé de ce "vacuum politique", entre l'indépendantisme du PQ et le fédéralisme du Parti libéral.

Plusieurs ont cru, l'été dernier, qu'une partie de ce vide allait être comblée par la fusion de l'UN et du Parti national populaire de M. Jérôme Choquette.

Après bien des négociations, rencontres secrètes et même une entente de principe, le rêve d'un regroupement des forces "centristes" s'est finalement évanoui et chacun est retourné de son

côté, prêts à se faire la guerre. La ténacité d'un Maurice Bellemare, qui a réussi le tour de force de se faire élire dans le comté de John-son, le 28 août 1974, et l'élection d'un nouveau chef en la personne de l'homme d'affaires Rodrigue Biron ont remplacé quelque peu l'UN, jadis puissante, sur la carte politique du Québec.

Comme le PQ, l'UN fera aussi porter sa campagne sur le terrain de l'économie sans toutefois négliger le secteur des droits linguistiques et la loi 22.

Au cours de son congrès d'orientation, au début d'octobre, la question linguistique a été au centre des discussions et l'UN a effectué un retour au fameux bill 63 en favorisant le libre choix de la langue d'enseignement.

Des observateurs sont d'avis que ce parti traditionnellement nationaliste risque de perdre des artisans demeurés fidèles à cette idéologie.

De toute évidence, comme l'a d'ailleurs souligné Maurice Bellemare, l'UN jouera ses dernières cartes et une défaite aussi cinglante que

celle de 1973 pourrait bien sonner le glas à tout jamais pour ce parti qui ne sera pas en mesure de compter encore longtemps sur un homme de la trempe de Maurice Bellemare qui dépasse la soixantaine, pour tâcher de recueillir une autre fois les débris.

Restent deux autres groupes susceptibles d'aller chercher les suffrages des électeurs mécontents du gouvernement et réfractaires au PQ: le Parti national populaire de M. Jérôme Choquette et le Ralliement créditiste de M. Camil Samson.

Depuis l'aventure Yvon Dupuis, le parti créditiste a été aux prises avec mille déchiements et M. Samson s'est finalement retrouvé seul après la défection de son collègue Fabien Roy, l'autre député créditiste rescapé du scrutin de 1973, qui a suivi M. Choquette et le PNP.

Le chef créditiste, qui a adopté comme leitmotiv "Vivre au centre ou crever aux extrêmes", reprendra les thèmes favoris du créditisme: les prêts sans intérêt, un plus grand rôle de la Banque face aux besoins des citoyens, "rendre financièrement pos-

sible ce qui est physiquement réalisable", etc.

Quant au PNP, il vit encore à l'état embryonnaire et une élection aussi hâtive lui coupe l'herbe sous le pied.

Faute de ressources financières, de membership, de programme bien pensé, on voit mal comment le parti de

l'ancien ministre dans le Cabinet Bourassa pourrait espérer réaliser la moindre percée électorale.

Aucune personnalité connue, à l'exception de MM. Roy et Choquette, n'est encore identifiée à ce parti fondé en septembre 1975 après la démission de M. Choquette du Cabinet.

L'éducation est encore une priorité sociale

L'éducation doit être une priorité sociale au Québec et cela devrait se voir lors de la campagne électorale. C'est là le point de vue du président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, M. V. Hubert Lavigne, qui estime également que le fait d'avoir réglé les conventions collectives n'im-

plique pas que tous les problèmes ont été réglés. M. Lavigne craint que les candidats à la direction du Québec risquent presque tous d'ignorer le thème de l'éducation si les éducateurs, les dirigeants scolaires et les parents ne les forcent pas à se prononcer au sujet des priorités éducatives d'aujourd'hui et des années à venir.

Débat sur la constitution

EDMONTON (PC) — Le premier ministre Peter Lougheed a présenté à la législature, une motion pour demander un débat sur la question du rapatriement de la constitution, et de l'adhésion au principe que toutes les provinces ont des droits égaux au sein de la Confédération.

La motion, qui sera discutée mercredi prochain, réclame également que le gouvernement fédéral soit prié de n'accepter aucune formule d'amendement à la constitution qui permettrait d'enlever les moindres droits, pou-

voirs ou biens d'une province, sans l'accord de cette province.

Trois morts

ERIN Ontario (PC) — Une femme et ses deux enfants ont trouvé la mort dans un incendie, tôt hier matin, à Erin, localité située à environ 25 milles au nord-est de Guelph. Selon la police provinciale, le feu a éclaté vers 2h30 du matin.

de trois-rivières à la basse côte nord

GUY ROULEAU
Opticien d'ordonnances

VERRES de contact
LUNETTES
LENTILLES

699 est. boul. Chartrand
Coin DuPont Québec
523-6958

Piquet Inc.
Centre Ville mail st-roch
524-5121 Poste 305

Trois-Rivières, Hâvre St-Pierre, Shefferville, Gagnonville, Fermont, Mont Wright

HAVRE ST-PIERRE

SPECIAL D'OCTOBRE

Tous les PANIERS SUSPENDUS en magasin

20% D'ESCOMPTE

PLANTARYNA
630, rue St-Jean, Québec - 529-3064

raffinement et beauté

LIQUOR-MODE
Jeanno
DE PARIS

CREATIONS
Jeanno Mary

CARTES CHARGEX MASTER CHARGE ET AMERICAN EXPRESS
STATIONNEMENT GRATUIT

MAIL ST-ROCH, QUEBEC/461 est. rue Saint-Joseph 529-5756

BOEUF de QUALITÉ A-1
SPENCER DE PETITE CÔTE
STEAK OU ROSBIF JUSQU'À 6 LB... 3.53
STEAK DE BOSTON... 3.18

STEAK de FILET ou T-BONE..... 2.58

BOEUF HACHÉ M-MAIGRE..... .73
MAIGRE..... 1.78
BOEUF MAIGRE EN CUBES, POUR BOURGUIGNON..... 1.98

ROSBIF FRANÇAIS DE 2 À 5 LB... 4.38

ROSBIF DE GROUPE ENTIÈRE DE 6 À 8 LB..... 1.68
RÔTI DE GROUPE DÉOSSÉE DE 2 À 5 LB..... 2.33
COU DE BOEUF..... 48 BAS DE CÔTE..... 18
TRAVERS CÔTE ÉPAIS..... 48 GIGOT EN VIANDE..... 48

JAMBON FESSE BRAISÉE..... 2.49
JAMBON CUIT TRANCHÉ 2.49 BRAISÉ TRANCHÉ 2.99
JAMBON COTTAGE FUMÉ DE 2 À 6 LB..... 1.39
JAMBON COTTAGE CUIT DE 2 À 5 LB..... 1.59
BACON À DÉJUNER..... 1.54
BACON DE WINDSOR..... 2.04

JAMBON PRESQUE DÉOSSÉ
FESSE FUMÉE DE 3 À 18 LB..... 1.39
FESSE CUIE DE 2 À 11 LB..... 1.94

PORC FRAIS

VIANDE HACHÉE DE PORC..... 1.24
RÔTI DU SOC DE PORC DÉOSSÉ DE 2 À 5 LB..... 1.39
CHOPS DE PORC, PRESQUE DÉOSSÉS, DE FILET... 2.19
CHOPS DE PORC, PRESQUE DÉOSSÉS, DE CÔTE... 1.59
LARD SALÉ MAIGRE DANS LE BAS DE CÔTE..... 1.24

VEAU FRAIS

CHOPS DE CÔTE..... 3.12 CHOPS DE FILET..... 3.72
RÔTI DE VEAU PRESQUE DÉOSSÉ..... 87
ÉPAULE DE VEAU, DÉOSSÉE, DE 2 À 4 1/2 LB..... 2.07

VOLAILLE FRAÎCHE
POITRINE ET CUISSE DE POULET OU DE DINDON, AUSSI AILE, DOS ET FOIE

POULET 3 1/2 LB. .95 POULET 6 LB.. 1.19
JEUNE DINDON 6 À 10 LB..... 1.12
CANADA, CATÉGORIE 'A' ÉVISÉRÉS

SAUCISSON SALAMI..... 1.15 SAUCISSON À L'AIL..... 1.15
SAUCISSON AU CELERI..... 1.15 SIMILI DE POULET..... 1.15
SAUCISSE FUMÉE..... 1.15 SAUCISSE FRAÎCHE..... 1.15
GALANTINE LANGUE..... 2.35 GALANTINE DE VEAU..... 1.95
JAMBON CUIT HACHÉ 10-ON..... 1.47
TÊTE FROMAGÉE, 10-ON..... 1.09
CRETONS FRANÇAIS, 10-ON..... 1.41
SMOKED MEAT TRANCHÉ SUR DEMANDE 2.95
TOUTES NOS CHARCUTERIES SONT PRÉPARÉES CHEZ NOUS.

HORAIRE

SAMEDI 8 1/2 À 5 MERCREDI 9 À 6
VENDREDI 8 1/2 À 9 MARDI 9 À 6
JEUDI 8 1/2 À 9 LUNDI 9 À 6

W. E. BÉGIN
FAUBOURG ST-JEAN-BAPTISTE
500, RUE ST-JEAN
524-5271

STATIONNEMENT À ST-ROCH
520, RUE DE LA SALLE
535, RUE DE LA REINE
529-1331

La culpabilité de Ouellet est confirmée en appel

MONTREAL (PC) — La cour d'appel du Québec a maintenu, hier, le verdict de culpabilité prononcé le 23 janvier dernier contre l'ex-ministre fédéral des Corporations et de la Consommation, M. André Ouellet, relativement aux propos qu'il avait tenus au sujet de l'acquiescement par le juge Kenneth Mackay des trois compagnies de sucre de l'Est du pays accusées de monopole.

Le 19 décembre 1975, M. Ouellet, dont le ministère était en poursuite contre les trois grands du sucre, qualifiait "d'incompréhensible et de stupide", de la part d'un juge "sensible", l'acquiescement prononcé le matin même par le juge Mackay. Ce dernier réagissait en citant le ministre pour outrage au tribunal, cause qui devait être instruite par le juge James K. Hugessen.



André OUELLET

La cour d'appel donne raison à ce dernier d'avoir condamné le ministre pour outrage au tribunal et elle condamne au surplus M. Ouellet à une amende de \$500 suggérée par les juges Tremblay et Bernier. D'autre part les juges Montgomery et Bernier proposent majoritairement que le ministre Ouellet soit tenu de payer les frais d'arpentage occasionnés par cette cause spectaculaire qui a amené la démission de M. Ouellet.

En clair, cela signifie qu'outre les frais de cour ordinaires M. Ouellet devra payer \$500 d'amende et rembourser les frais d'arpentage nécessités par les questions de compétence des tribunaux du Québec dans les lieux où ont été faites les déclarations litigieuses. On avait dû mesu-

rer les frontières ontariennes par rapport au lieu du parlement où M. Ouellet s'est adressé aux journalistes.

C'est le juge en chef, M. Lucien Tremblay, qui dispose des arguments à l'encontre du verdict de culpabilité.

M. Ouellet soutenait essentiellement que la procédure sommaire utilisée contre lui était injustifiée, que sa déclaration était privilégiée à titre de parlementaire canadien et que le texte du journaliste Freeman qui a servi de base à la poursuite ne rapportait pas fidèlement sa pensée.

Redressement rapide
En premier lieu le juge Tremblay estime qu'il y avait urgence puisque la déclaration a été faite le jour même du jugement Mackay et que son auteur, c'est-à-dire l'appelant savait très bien de quoi il parlait. Sa crédibilité et par conséquent le tort imminent à l'administration de la justice exigeait un redressement rapide selon le tribunal d'appel.

Ensuite le juge Tremblay opine que la déclaration faite par M. Ouellet aux journalistes fut prononcée dans l'antichambre des Communes donc à l'extérieur du parlement, que l'appelant ne participait nullement aux débats de la Chambre et n'énonçait aucune politique gouvernementale mais se permettait de donner son appréciation d'un jugement prononcé en cour supérieure à Montréal.

Pour ce qui est des propos ne reflétant pas la pensée de l'appelant, la cour d'appel rejette totalement la défense du ministre fédéral, M. Ouellet argue qu'il n'a pas dit qu'un juge sain d'esprit aurait décidé autrement que Mackay J.C.S. mais qu'en employant le mot anglais "sane" il s'était mépris sur le sens du terme et voulait dire qu'il ne comprenait pas comment un juge aussi sensible que le juge Mackay ait pu en arriver à acquiescer les magistrats du sucre accusés de s'être concertés pour hausser le prix du sucre.

"Si un ministre de la Couronne, écrit le juge Tremblay, n'arrive pas à comprendre comment un juge sensible ait pu prononcer un tel juge-

ment, la conclusion est que ce jugement repose sur des motifs indus ce qui n'est guère de nature à inspirer confiance en ce juge et en la justice en général."

La cour d'appel estime néanmoins qu'il n'y a pas lieu de maintenir la disposition du jugement du juge Hugessen obligeant l'ex-ministre fédéral à faire des excuses publiques et écrites à l'égard du juge Mackay et du peuple canadien.

M. Ouellet a déclaré pour

"Je ne suis nullement vaincu qu'il soit utile d'imposer à l'appelant cette obligation, écrit M. Tremblay. Des excuses forcées sont humiliantes pour celui qui les profère. De plus, continue-t-il, elles n'apporteraient rien aux personnes concernées sauf peut-être un chatouillement d'amour propre et elles n'amélioreraient nullement l'administration de la justice au Canada."

sa part dans une interview d'appel est une victoire puisque la sentence a été quelque peu modifiée. M. Ouellet a ajouté qu'il aimerait retourner dans l'arène politique fédérale.

"Echangerais yacht pour voiture de collection"



"Les annonces classées du Soleil c'est pour tout l'monde!"
647-3311

un Maxi dry?
Oui, "Maxi" beaucoup!

66.6 onces	181 F	\$16.15
40 onces	182	\$ 9.90
25 onces	1811	\$ 6.45

Mechers
Distillé et embouteillé au Québec depuis 1898

C'EST L'AUTOMNE...

PROFITEZ DE LA "CHUTE DES PRIX"!

Cuisinière auto-nettoyante RCA... à "production limitée", et à prix spécial pour un temps limité

Modèle EXG 355

- Four autonettoyant pyrolytique réduisant les aliments renversés en fine cendre qu'il suffit d'essuyer
- Horloge programmable de luxe, allumant et éteignant le four automatiquement
- Avertisseur sonore indiquant la fin de la cuisson
- Éléments de surface amovibles, avec boutons de commande de température à variation continue
- Commande variable du grill
- Indicateurs lumineux des éléments de surface du grill
- Prise à minuterie mettant en marche ou arrêtant automatiquement les accessoires électriques
- Panneau de commande de luxe avec éclairage fluorescent
- Poignée de four de luxe et porte amovible en verre noir
- Rôtisserie facultative
- Ton or ou blanc

REFRIGERATEUR de grande capacité

Modèle KXG-115

- 15 pieds cubes - sans givre
- Poignées de luxe extérieures
- Un système de refroidissement à air comprimé peut y être encastré
- Quatre clayettes pleine largeur (dont 2 réglables)
- Deux bacs à légumes
- Garde-beurre réglable à trois niveaux de température
- Casier à fromage
- Bac à oeufs
- Dimensions: 64 1/2" de haut, 30" de large, 26 1/2" de profondeur
- Se livre en ton or ou blanc
- Ne s'ouvre que vers la droite

PRINCE & FIL

Ltee

ST-AGAPIT, 888-3925 — ST-RÉDEMPTEUR, rue de l'Aréna, 832-6114

MEUBLES ET ACCESSOIRES ÉLECTRIQUES

LES ÉLECTIONS AMÉRICAINES

La stagnation économique jouera des tours à Ford

par Blanca CAMPRUBI

NEW YORK (AFP) — La poursuite du ralentissement de la reprise économique aux États-Unis et le marasme boursier qui l'accompagne nuisent aux chances du président Gerald Ford à deux semaines de l'élection présidentielle.

Wall Street, baromètre de la confiance des milieux d'affaires, en est à ses plus bas niveaux depuis le début de l'année. Au cours des dernières séances, l'indice "Dow Jones" des

industrielles a perdu 80 points et les experts ne voient pas d'espoir sérieux de reprise des cours dans l'immédiat.

Les statistiques économiques décevantes se multiplient. Les dernières en date concernent les ventes au détail qui n'ont progressé que de 0,1 pour cent en septembre. Le département du Commerce a même dû fortement réviser à la baisse ses estimations sur la progression du mois d'août. Les chefs d'entreprise font aussi preuve de réserve et les commandes d'équipe-

ment stagnent, affectant de nombreux secteurs et en particulier l'acier. Au cours des derniers mois, un demi-million de chômeurs sont venus s'ajouter au total des personnes sans emploi (7,5 millions actuellement).

Un coupable

Alors que la campagne électorale fait rage, on s'efforce dans les milieux économiques de trouver le "coupable" de l'essoufflement de la reprise. Tour à tour, la politique monétaire de la Réserve fédérale (FED) et la politique budgétaire de l'administration Ford ont été mises en accusation. Le "New York Times" compare cette recherche éfrénée du "responsable" à l'intrigue du "crime de l'Orient-Express" d'Agatha Christie où tout le monde semble y avoir participé.

Pour le président de la Commission bancaire de la Chambre des représentants, M. Henry Reuss (démocrate Wisconsin), la faute en incombe à la Réserve fédérale qui maintient, affirme-t-il, des taux d'intérêt artificiellement élevés.

Avec la bénédiction de la FED, vient d'affirmer M. Reuss, les banques maintiennent un taux de base à 6% pour cent (le même qui a prévalu de janvier à mai) en dépit de la baisse des demandes de crédit, dans le but de refaire leurs liquidités et se soucier fort peu de considérations économiques nationales. Les petites et moyennes sociétés en pâtissent et il n'y a pas, selon lui, de quoi s'étonner des résultats.

Dépenses fédérales

Selon d'autres experts, dont le célèbre économiste Arthur Okun, le

fait que les agences fédérales aient dépensé au cours des trois premiers trimestres de l'année 15 milliards de dollars de moins que prévu — à l'étonnement de la direction du Budget elle-même — a eu un effet dépressif, qui a contribué à accentuer la "pause" de l'économie.

Ces nouvelles explications viennent s'ajouter aux raisons avancées traditionnellement: la baisse des dépenses des consommateurs, la diminution des investissements des entreprises qui, d'autre part, ne reconstruisent pas leurs stocks comme au début de l'année. Cela parce que tant les ménages que les hommes d'affaires manquent de confiance.

Ces différents arguments sont constamment relevés par le candidat démocrate, M. Jimmy Carter, qui accuse le président Ford d'être insensible au drame humain des chômeurs, préoccupé qu'il est avant tout d'enrayer l'inflation.

D'ici les élections, les seules statistiques attendues sont celles concernant le PNB et les prix de détail, probablement cette semaine, et de l'avis des experts elles ne seront pas satisfaisantes. Le président Ford n'aura donc pas, selon toute vraisemblance, beaucoup de "bonnes nouvelles" économiques à annoncer aux élections avant le 2 novembre.

M. Ford pourra, certes, au cours du troisième et dernier débat qui l'opposera demain à M. Carter affirmer que cette "pause" est après tout salutaire et que l'économie reprendra d'un bon pied en 1977. Mais nombre d'électeurs américains seront peut-être plus sensibles aux statistiques décevantes de ces dernières semaines.



M. Henry Kissinger

Le boycottage d'Israël: un enjeu de la campagne

WASHINGTON (AFP) — Le respect par certaines sociétés américaines du boycottage d'Israël par les pays arabes est devenu l'un des thèmes de la campagne électorale sans que l'on sache exactement ce que signifie ce respect.

Le département américain du Commerce a commencé cette semaine à révéler les noms d'entreprises américaines observant, selon lui, ce boycottage. Mais il a aussi souligné, dans une mise au point, qu'il suffit pour figurer sur cette liste d'avoir accepté de répondre aux questions des pays arabes concernant le boycottage sans pour cela accepter réellement d'y participer.

Le secrétaire au Commerce, M. Elliot Richardson, a lui-même souligné hier devant une sous-commission du Congrès, que si une société traitait avec un pays arabe donne à ce pays l'assurance qu'elle n'a pas de filiale en Israël ou que les marchandises qu'elle lui vend ne

contiennent aucun élément d'origine israélienne, elle est automatiquement considérée, aux termes de la réglementation américaine, comme observant le boycottage.

Pourtant, a observé M. Richardson, cela ne signifie nullement que les sociétés répondant à de telles questions boycottent réellement Israël. Elles peuvent parfaitement entretenir des relations commerciales normales avec ce pays tout en ayant des clients arabes.

C'est d'ailleurs ce qu'ont souligné plusieurs des entreprises qui ont été citées depuis le début de la semaine comme respectant les demandes de boycottage des pays arabes.

Ce sont les attaques de M. Carter contre la politique de l'administration dans ce domaine, lors du second débat, qui avaient amené le président à décider de lever le secret sur les noms des compagnies répondant aux demandes arabes.

C'est Kissinger qui inspire les gaffes de Ford

par William SAFIRE
Tous droits réservés au Soleil et au New York Times

Au cours de ses conversations privées ces deux dernières semaines, le secrétaire d'État américain, Henry Kissinger, a laissé savoir qu'au terme du second débat télévisé entre le président Ford et son rival démocrate Jimmy Carter, aucun des deux candidats à la présidence des États-Unis ne faisait figure de vrai président.

En outre, à cause de l'absence de vision de la politique étrangère du président Ford, il est difficile, pour lui, d'apprécier les informations qui lui sont fournies. En signalant ces difficultés de "perception" du chef de l'État, le chef de la diplomatie américaine mimait le geste de s'enfoncer des clous à coups de marteau dans le crâne.

M. Kissinger niera sans doute avoir tenu de tels propos, mais trop de sources les confirment pour que ses démentis aient quelque vraisemblance.

Les critiques du secrétaire d'État sont d'autant plus inopportunes que M. Ford a toujours fait part de loyauté à son égard. Le chef de l'État, en effet, a toujours affirmé sans ambage sa confiance en M. Kissinger, alors qu'il risque d'assumer l'onde de choc électorale de deux erreurs de son secrétaire d'État.

Israël

La première tient aux relations avec Israël. Au lendemain de l'échec de sa médiation pour un second désengagement israélien dans le Sinaï, Kissinger avait fustigé l'"intransigeance" du gouvernement hébreu. Pour réparer les pots cassés, M. Ford a dû dépêcher un ami personnel, M. William Scranton, en Israël pour avoir plus de précision sur le point de vue israélien. C'est à la suite de cette démarche de M. Scranton que M. Kissinger a pu relancer avec succès sa navette entre Israël et l'Égypte. Mais le mal était fait. Le second accord était marqué du sceau de la suspicion, ce qui risquait d'aliéner durablement la communauté juive américaine à l'égard de l'administration Ford.

En outre, le secrétaire d'État n'a jamais permis un contact direct entre le président Ford et les partisans d'Israël à Washington. Ceux-ci étaient particulièrement horrifiés par les ventes d'armements aux pays arabes. C'est finalement le président Ford qui dut intimer à Kissinger l'ordre de fournir de l'équipement militaire électronique à Israël.

Helsinki

La seconde "gaffe" de Kissinger a trait aux accords d'Helsinki. Plusieurs mois avant que ne soient consacrées les frontières de l'Europe de l'Est, les milieux conservateurs plaident contre cette "légitimation" du bloc soviétique, à moins qu'il fasse des concessions sur les droits de l'homme et la réduction des troupes en Europe de l'Est.

Kissinger ne tint aucunement compte de ces revendications. Il emmena Ford à Helsinki et le plongea dans un imbroglio politique.

L'erreur d'Helsinki explique l'acharnement de Ford à rassurer les minorités ethniques sur la volonté des États-Unis de refuser à l'URSS des liens organiques avec l'Europe orientale.

Et juste avant le second débat télévisé sur la politique étrangère, commentant une rencontre spectaculaire entre son adversaire et son ancien ministre de la Défense James Schlesinger, Ford plaça lui-même contre "l'abandon des nations captives". C'est parce qu'il "baignait" trop profondément dans la question de l'Europe orientale, acculé à la défensive, qu'il "gaffa" pendant le débat.

La "gaffe" est de Ford, mais l'inspiration est de Kissinger. Ce dernier ne l'a pas encore réalisé. Accaparé par le problème de la "moralité" de la politique étrangère, il envoya une note au chef de l'État lui demandant "ce qu'il y avait de plus moral que la paix".

La réponse est aussi simple que brutale: "La paix avec la liberté." C'est la réponse que Kissinger, malgré son "génie", refuse de retenir, et que Ford, malgré son "insignifiance", est prêt à faire sienne.

Nous avons le choix entre un homme que nous ne connaissons pas mais qui promet de changer une politique étrangère que nous faisons nôtre, et un homme en qui nous avons confiance mais qui promet de garder à ses côtés un collaborateur dont nous rejetons la politique.

La seule façon pour sortir de ce dilemme n'est pas que M. Ford annonce son intention de se débarrasser de M. Kissinger, ce qui voudrait dire qu'il répudie certains aspects de sa politique étrangère, mais que M. Kissinger fasse part de son intention de quitter son poste à une date limite. Ce qui enlèverait à M. Ford l'obligation d'assumer et de reconnaître les gaffes de son secrétaire d'État.

Carter marque un point grâce au ralliement de Schlesinger

par Bernard ULLMAN

WASHINGTON (AFP) — Jimmy Carter a réalisé un "joli coup" en attirant dans son camp, en tant que conseiller officieux pour les questions de défense et de politique internationale, M. James Schlesinger, estimé dans les milieux politiques de Washington.

L'ancien secrétaire à la Défense, limogé par le président Ford en novembre 1975, jouit en effet d'une réputation de "cerveau stratégique" qui fait de lui, aux yeux de beaucoup d'adversaires de l'actuel secrétaire d'État, une sorte "d'anti-Kissinger". Il est de plus fort bien vu par les conservateurs, en tant que champion d'une défense musclée, et adversaire de concessions excessives à l'URSS dans ce domaine. Il avait d'ailleurs éclairé de ses conseils M. Ronald Reagan lorsqu'il tentait, avant la convention de Kansas City, d'arracher à M. Ford l'investiture républicaine.

Dans l'entourage de Carter, on reconnaît volontiers que le "briefing" de quatre heures qu'était venu lui faire M. Schlesinger à Plains, en Georgie, trois jours avant le débat télévisé de San Francisco, l'avait aidé à contester avec brio les positions présentées par M. Ford, et à articular son propre programme en matière de défense.

Sacrifié à Kissinger

Lorsque, le 3 novembre dernier, M. Ford avait annoncé le remplacement brutal à la tête du Pentagone de M. Schlesinger par un homme à lui, M. Donald Rumsfeld, alors secrétaire général de la Maison-Blanche, l'interprétation la plus courante à Washington fut que le président l'avait "sacrifié" à Kissinger.

Leur différend portait surtout sur les négociations "Salt-II" avec l'URSS. M. Schlesinger reprochait à ce propos au secrétaire d'État de ne pas suffisamment insister pour que les bombardiers soviétiques "Backfire" soient inclus dans le plafond des 2.400 missiles intercontinentaux accepté de part et d'autre en principe lors du sommet de Vladivostok l'année précédente.

Mais M. Schlesinger avait aussi sérieusement irrité les leaders du Congrès, tant démocrates que républi-

cains, en qualifiant de "sauvages et arbitraires" les réductions demandées sur le budget de la Défense.

Prestige

Aussi, sur bien des points essentiels, les convergences de vues entre M. Carter et son nouveau "conseiller" ne paraissent-elles pas évidentes. C'est ainsi que le candidat démocrate, qui a évité de se prononcer sur le problème épineux de l'inclusion des "Backfire" soviétiques et des "Cruise" américains dans l'éventuel accord "Salt-II", préconise, sans trop en préciser la ventilation, quelque 7 milliards de dollars de réduction dans le budget de la Défense.

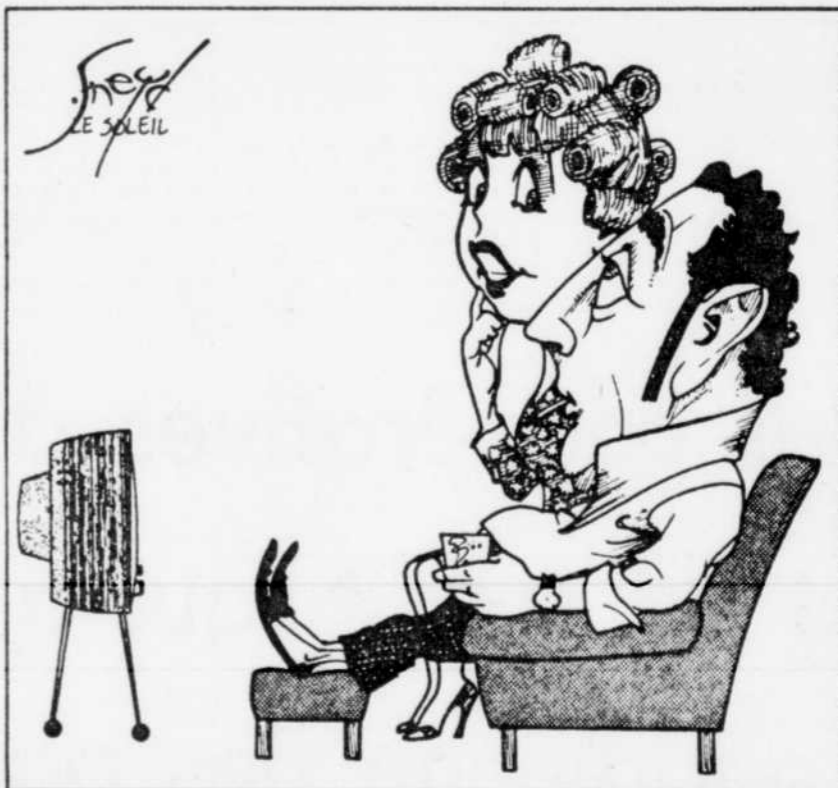
L'inclusion éventuelle de M. Schlesinger dans l'équipe Carter, si celui-ci accède à la Maison-Blanche, pourrait le mettre en concurrence avec deux autres "conseillers" du candidat démocrate: M. Zbigniew Brzezinski, de formation universitaire comme lui et comme M. Kissinger, et M. Cyrus Vance, ancien secrétaire adjoint à la Défense sous l'administration Johnson.

Mais les titres de M. Schlesinger sont évidemment prestigieux, et son expérience des affaires publiques beaucoup plus vaste que celle de l'un ou de l'autre.

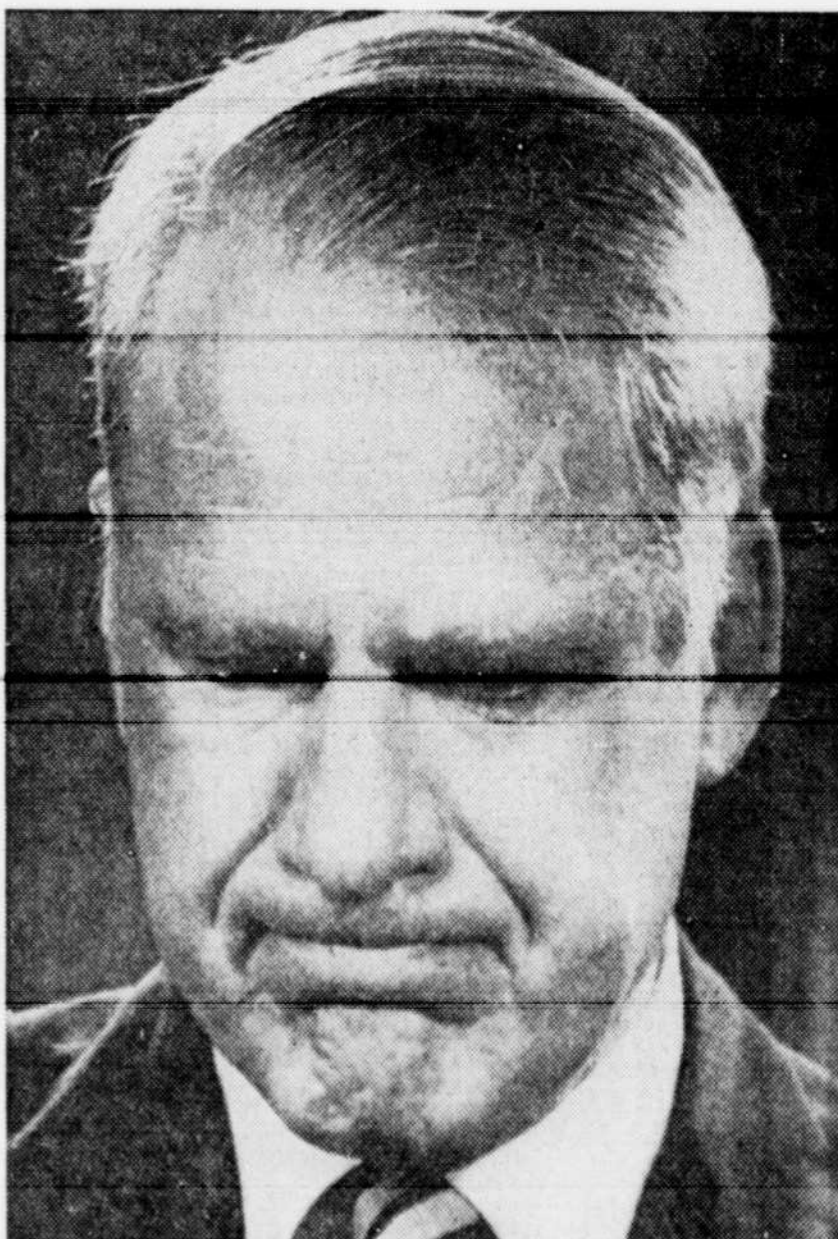
Retour?

Sorti de cette pépinière de théoriciens de la stratégie globale qu'est l'université d'Harvard, analyste de l'arsenal nucléaire durant six ans au célèbre "Think Tank" de la Rand Corporation, il occupa de 1969 à 1975, sous les administrations Nixon et Ford, les postes les plus variés: directeur adjoint du Budget, avec des responsabilités spéciales en matière de défense, il prit en 1971 la direction de la Commission de l'énergie atomique, puis, en décembre 1972, celle de la CIA avant d'être nommé secrétaire à la Défense en mai 1973.

Très professoral d'allure, toujours décoiffé, la cravate mal nouée, tirant sur sa pipe, James Schlesinger, âgé de 47 ans seulement, enseigne à nouveau à l'université de Johns Hopkins de Washington. Mais il ne dissimule guère son ambition d'assumer à nouveau des responsabilités dans sa "spécialité": celle de la sécurité nationale.



"Si Jimmy Carter est si déterminé à lutter contre le sous-emploi, pourquoi s'acharne-t-il à mettre Gerald Ford au chômage?"



M. James SCHLESINGER

NOMINATIONS



R. PROVOST

P.-H. LESSARD

Monsieur Antoine Turmel, Président du Conseil d'Administration et Chef de la Direction de Provigo Inc est heureux d'annoncer la nomination de Monsieur René Provost au poste de Vice-Président du Conseil d'Administration et Directeur des Affaires Corporatives, et la nomination de Monsieur Pierre H. Lessard, C.A., M.B.A. (Harvard) au poste de Président et Directeur Général. Monsieur Lessard qui était auparavant Vice-Président, Finance et Administration a également été nommé administrateur et membre du Comité Exécutif de la Compagnie.

(ANN.)

L'Alberta dit non à Petrosar

L'Alberta Petroleum Marketing Commission n'a pas l'intention d'accréditer Petrosar Ltd de Sarnia en Ontario comme "utilisateur accrédité" de pétrole albertain! C'est toujours en vain que l'entreprise pétrochimique, filiale de la Corporation de Développement du Canada, attend une réponse favorable du gouvernement albertain.

Petrosar Ltd, dont l'usine pétrochimique d'éthylène fonctionnera à pleine capacité en '82, aura besoin éventuellement de 170,000 barils par jour de pétrole albertain à faible contenu en soufre. Orchestrée par la Corpora-

tion de Développement du Canada, une corporation de la Couronne fédérale, et sa filiale Polysar Ltd, qui contrôlent conjointement 60% de Petrosar Ltd, la construction de l'usine d'éthylène ontarienne vis à mettre sur la carte mondiale l'industrie pétrochimique canadienne.

Depuis toujours, le premier ministre albertain Peter Lougheed s'est opposé au projet de la CDC, l'accusant de compromettre les efforts de développement d'une pétrochimie albertaine d'envergure mondiale. Fâcheusement, Petrosar entrera en production, saturant le

marché canadien des produits pétrochimiques, au même moment où la pétrochimie albertaine atteindra la maturité.

Le sixième de la production albertaine dans 20 ans

L'argument majeur des Albertains est de refuser de s'engager à fournir sur une base continue un utilisateur qui dans vingt ans accaparaera un sixième des réserves pétrolières de la province: surtout lorsque cet utilisateur est un compétiteur. Dès 1985, alors que la production des champs pétrolières de l'Ouest sera sur son déclin, l'approvisionnement de Petro-

sar, devant entrer en production en 1982, comptera pour entre 20% et 40% de la production albertaine.

C'est pourquoi, il apparaît à nombre d'observateurs de l'industrie que Petrosar devra vraisemblablement être approvisionnée à même le pipeline renversé Sarnia-Montréal de l'Interprovincial Pipeline Ltd, avant même qu'il n'atteigne sa pleine capacité, vers 1980. Selon le système actuel, la pleine capacité est de 250,000 barils par jour; avec certaines additions, on pourra la porter à 360,000 barils. Pour Petrosar, cette solution est moins avantageuse: le pé-

trole importé est plus coûteux que celui que produit l'Alberta.

Les projets albertains

Le projet Petrosar arrive directement en butte avec la réalisation conjointe des usines de l'Alberta Gaz Ethylene Co. Ltd et de Dow Chemical Canada Ltd.

Dow Chemical vient d'obtenir la permission de l'Energy Resources Conservation Board albertain d'investir \$81.5 millions pour augmenter de 1,000 tonnes par jour la production de son usine de soude caustique et de chlore. Cette expansion permettra de répon-

dre au déficit de l'offre prévu pour ses deux produits vers 1979. L'éthylène produit par l'Alberta Ethylene Co. en construction, alimentera les installations de la Dow Chemical. Le chlore produit servira donc à la fabrication du chlorure de vinyle et alimentera en partie les producteurs de pâtes et papiers de l'Est. La soude caustique produite gagnera aussi les papeteries de l'Est et les deux usines des sables bitumineux.

Le gouvernement albertain estime à \$815 millions les investissements directs et indirects liés à tous ces projets.

Selon le BAC le projet Bacon est trop vague

par Pierre MARTEL

Le Bureau d'assurances du Canada (BAC) estime que les intentions du gouvernement québécois en matière d'assurance-automobile sont trop vagues pour être commentées au stade actuel.

A cet effet, à la suite de l'énoncé de politique de Mme Lise Bacon la semaine dernière, le BAC a réagi, hier, en demandant officiellement une rencontre avec les fonctionnaires du ministère des Consommateurs, Cooperatives et Institutions financières, afin d'obtenir des explications claires sur les intentions gouvernementales.

Selon M. Charles Moreau, l'énoncé de Mme Bacon comprend plusieurs articles répondant aux suggestions avancées par le BAC. Cependant, d'autres articles de-

meurent très vagues. Ce qui empêche de mesurer les coûts réels de la réforme envisagée.

A titre d'exemple, le directeur du BAC au Québec déplore l'absence de chiffres sur certains énoncés. "On parle d'indemnités sans dire ce que seront les limites d'argent pour celles-ci. On nous dit que les recours civils pour les dommages non économiques seront limités. On se contente de dire que des études sont en cours pour établir ces limites. Ça ne nous avance pas," dit-il.

Satisfaction

Même si le BAC, la Chambre de Commerce de la province de Québec et les assureurs déplorent unanimement le manque de clarté de l'énoncé de Mme Bacon, il n'en demeure pas moins qu'ils se réjouissent de la

position claire du gouvernement sur deux aspects: le régime d'assurance-automobile est laissé à l'entreprise privée; et l'assurance-automobile deviendra obligatoire.

"La situation est claire. On sait maintenant où on se dirige. Le gouvernement ayant opté définitivement pour laisser l'assurance-automobile à l'entreprise privée, on peut maintenant planifier notre avenir," explique pour sa part le président du Groupe Commerce, M. Guy St-Germain.

Même si le marché s'est resserré au cours des dernières années, les assureurs ne prévoient pas de problèmes majeurs pour satisfaire la demande. Bien que ceux-ci se soient plaints à maintes reprises des exigences des gouvernements en ce qui

concerne l'actif minimal requis (115 pour cent par rapport au passif), ils estiment être capables d'assurer tout le monde. "Je ne vois pas de difficulté insurmontable à ce sujet," d'affirmer le président du Groupe Commerce.

Pas de baisse

L'unanimité se fait également sur un autre aspect de la réforme proposée par Mme Bacon: les mesures avancées par cette dernière n'entraîneront aucune baisse des primes d'assurance-automobile.

Selon M. Pierre Morin, directeur général adjoint de la Chambre de Commerce de la province de Québec, les primes d'assurance-automobile continueront à grimper tant et aussi longtemps qu'on ne réussira pas à diminuer la fréquence des accidents. "C'est le problème fonda-

mental qu'il faut résoudre," soutient-il.

"Il n'est pas normal que les Québécois paient de 20 à 25 pour cent plus cher que les Ontariens pour s'assurer. Je veux bien croire que l'on a un peu plus de neige ici, mais cela ne suffit pas pour expliquer un écart aussi considérable. La solution à une stabilisation ou même une diminution des primes d'assurance-automobile réside essentiellement dans la réduction du taux de fréquence des accidents," d'ajouter M. St-Germain.

Bref, les éléments positifs de la réforme de Mme Bacon, s'ils veulent être efficaces, devront être assortis d'une action parallèle du ministère des Transports. Action qui devra porter notamment sur la réduction des limites de vitesse et sur l'application plus stricte du Code de la route.

Tarification

D'autre part, l'industrie de l'assurance ne manifeste aucune inquiétude quant à la mise sur pied éventuelle

d'un bureau de l'assurance-automobile.

"Les compagnies d'assurance ne soumettront pas leurs tarifs pour approbation. Selon le document de Mme Bacon, si on l'interprète, les compagnies ne feront que faire parvenir leur nouvelle tarification avant de la mettre en vigueur. Le bureau n'interviendra (par le biais du Surintendant des assurances) que si on juge qu'il y a des surcharges excessives," explique M. Moreau.

D'ailleurs, de dire M. St-Germain, les compagnies

n'ont aucune objection à dévoiler leurs chiffres. "Quand nous sommes capables de la justifier."

En pratique, toutefois, la pression des consommateurs se fera sentir davantage sur le gouvernement. Dans le contexte actuel, ceux-ci se plaignent au gouvernement des hausses décidées par les compagnies. Avec la réforme de Mme Bacon, le fardeau des plaintes sera porté par le gouvernement à qui on reprochera d'approuver les hausses de primes.

Les coopératives d'épargne et de crédit: oui à l'Ass. canadienne des paiements

par Michel MORIN

Les coopératives d'épargne et de crédit ont fait front commun hier dans le dossier de la révision de la loi des banques prévue pour 1977 et ont reconnu devant la presse le bien-fondé d'une Association canadienne des paiements telle que proposée en août dernier par le ministre fédéral des Finances.

Au cours de ce front commun historique les coopératives québécoises ont toutefois enregistré leur désaccord quant à la nécessité de maintenir, à la manière des banques, des réserves auprès de la Banque du Canada.

Le mémoire rédigé par des technocrates de la Fédération de Québec des caisses populaires Desjardins et au nom également de la Fédération de Montréal des caisses Desjardins, de la Fédération des caisses d'économie du Québec, de la Ligue des caisses d'économie du Québec, de la Fédération des caisses d'établissement et de la Fédération des caisses d'épargne économique du Québec est passablement plus étoffé que le mémoire présenté en décembre dernier par la Fédération de Québec des caisses populaires Desjardins qui en gros ne faisait que s'inscrire en faux contre toute intrusion fédérale dans la réglementation des coopératives créées en vertu d'une loi fédérale.

Le noeud gordien du ministre fédéral des Finances qui proposait en août dernier la création d'une Association canadienne des paiements et l'obligation subsidiaire des

coops de souscrire aux réserves primaires non rémunérées de la Banque du Canada est ainsi dénoué par le mémoire des caisses populaires.

"Les caisses populaires sont favorables à la création de l'Association canadienne des paiements", entonnent en chœur les 6 fédérations. "Ceci nous paraît essentiel pour respecter le libre choix des citoyens face aux diverses institutions financières."

Elles marquent toutefois une pause et insistent sur deux réserves.

Etant donné les niveaux de juridiction, l'adhésion des coopératives à une telle association ne peut être que volontaire et une simple quote-part doit être retenue auprès des différentes institutions pour assurer le fonctionnement de ladite institution.

Cette dernière proposition diffère carrément de celle du ministre fédéral, M. Donald Macdonald, qui, en août dernier, proposait rien de moins que le dépôt par les caisses populaires et autres coopératives de réserves sur les dépôts de moins d'un an de 2 pour cent sur les premiers \$500 millions et de 4 pour cent sur le solde de même qu'un autre 12 pour cent sur les dépôts à vue en dollars canadiens.

"Les caisses populaires, dit le mémoire, acceptent d'assurer leur quote-part des frais de fonctionnement... et... maintenir un dépôt pour fins de compensation, mais elles soutiennent qu'il n'est nullement nécessaire que ce dépôt

soit maintenu à la Banque du Canada."

Cette proposition des caisses populaires rappelle donc une prise de position semblable tenue récemment par le Conseil économique du Canada dans une étude sur les institutions de dépôts et qui insistait sur l'importance de la participation des coopératives au système canadien de compensation sans souscrire pour autant aux réserves primaires de la Banque du Canada.

Avec plus de force et de détails que dans le mémoire de décembre 1975 et fort de l'étude du CEC (Conseil économique du Canada) et en rappelant au besoin les témoignages de MM. Porter, Rasminsky et Bouey, le mémoire insiste sur les possibilités de la Banque du Canada d'exercer une saine politique monétaire sans forcer pour autant les caisses à déposer un certain coefficient de leurs réserves auprès de la banque centrale.

"Nous ne croyons pas, écrivent les auteurs, que la situation des banques, face aux institutions parabancaires, soit aussi défavorable que certains semblent le laisser entendre. Il faut noter que l'importance relative des banques au Canada était plus grande en 1975 (38,1 pour cent des actifs des institutions financières) qu'en 1967 (33 pour cent)."

Quant à la croissance plus rapide des caisses populaires depuis la dernière révision de la loi des banques en 1967, les auteurs écrivent: "... ces analyses de croissance exprimées en pourcentage peu-

Dominion Textile entend investir \$12 millions à Magog

Dominion Textile Ltée de Montréal a réalisé des bénéfices de l'ordre de 23 cents l'action à l'occasion de son premier trimestre financier terminé le 30 septembre, contre 7 cents l'action pour la période comparable l'an dernier.

C'est ce qu'a révélé M. R.H. Perowne, président du conseil et directeur de l'importante entreprise de textiles, à l'occasion de l'assemblée annuelle des actionnaires, tenue hier dans la métropole. Les 7 cents l'action de profits réalisés l'an dernier équivalaient à des bénéfices nets de \$543,000, sur des ventes de \$104 millions.

L'acquisition de la filature américaine DHJ Industries Ltd semble avoir été rentabilisée, puisque les activités de cette filiale ont fourni 3 cents l'action en profit au premier

trimestre, contre un déficit de 60 cents pour la période comparable de l'exercice '75. A noter que le dernier trimestre rapporté couvre 14 semaines contre 13 semaines l'an dernier.

Dominion Textile compte investir \$18 millions dans ses différentes usines durant le présent exercice financier; \$36 millions ont déjà été dépensés à l'usine de serviettes Cadwell d'Iroquois en Ontario.

Le président du conseil d'administration de Domtex a profité de l'assemblée annuelle pour annoncer des investissements de \$12 millions à l'usine de Magog; les installations de séchage et de filage seront remplacées. Les autres investissements réalisés cette année seront effectués aux usines de Drummondville et Yarmouth. Aux

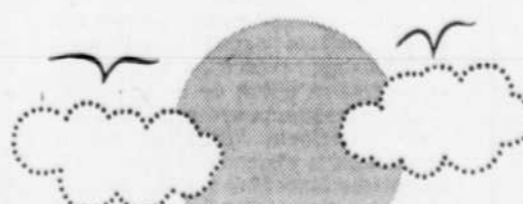
USA, \$5 millions seront investis à Monroe en Louisiane pour moderniser l'usine de la DHJ Industries.

M. Perowne a confirmé que la demande s'était montrée hésitante depuis ces dernières semaines, les commandes affluant en moins grand nombre. La baisse est particulièrement remarquable aux USA, où plusieurs usines ont dû réduire leur activité. Pareille conjoncture est grave parce qu'elle risque d'alourdir les exportations vers le marché canadien, déjà encombré par les importations de textile étranger.

C'est l'usine de Magog qui s'est ressentie le plus de la demande moindre. La production a dû être réduite; à moins d'une reprise de la demande, d'autres filatures subiront le même sort.

Vous partez pour Vancouver?

Volez avec Quebecair jusqu'à Montréal. A Montréal: correspondance avec notre vol sans escale de 19h.



C'est l'Orange qui nous mène en haut

CP Air

Alliance
mutuelle



NORMAN HÉBERT

Monsieur Hervé Belzile, président et directeur général de l'Alliance compagnie mutuelle d'assurance-vie, est heureux d'annoncer la nomination de M. Norman Hébert au conseil d'administration de la compagnie.

M. Hébert est président et directeur général de la compagnie Park Avenue Chevrolet Ltée et des compagnies qui y sont affiliées. (ANN.)

Whelan: une aide gratuite

OTTAWA (PC)— Le ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, vient de faire savoir qu'il compte bien que le quota supplémentaire de quatre millions de 100 livres de lait industriel, ajouté mardi à l'année laitière 1976-77, ne coûterait pas un cent aux agriculteurs.

Hier, il a exposé aux Communes que les détails du programme nouveau seraient passés au crible et corrigés au cours de séances à tenir à Ottawa cette semaine avec les dirigeants de l'industrie laitière.

S'adressant au député Adrien Lambert (Crédit social-Bellechasse), M. Chrétien a dit que la mesure nouvelle était prise pour faire disparaître toute inégalité dans le programme laitier. Le nouveau quota sera accordé aux provinces, qui régissent ce programme, et partagé selon les proportions actuelles du marché.

NOMINATION
LES COOPÉRANTS, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE



Jos-L. Lemieux, C.L.U.



André Prévost, C.L.U.



Jean-Claude Hébert, C.L.U.

Monsieur Jean-Claude Lagacé, Directeur du Marketing, est heureux d'annoncer les nominations suivantes dans le cadre du programme intensif de développement entrepris par la Compagnie.

Monsieur Jos-L. Lemieux, C.L.U., Directeur de l'agence Montréal-Laurentides qui devient responsable du développement des affaires dans la région située au Nord de Montréal.

Monsieur André Prévost, C.L.U., Directeur régional des Ventes, qui devient responsable du développement des affaires pour une partie de la province de Québec.

Monsieur Jean-Claude Hébert, C.L.U., Directeur des Ventes, Division des Courtiers et des Agents généraux.

La compagnie d'assurance "Les Coopérants" est une société qui offre à sa clientèle un service complet d'assurance-vie et d'assurance sur les biens. (ANN.)

Les caisses pop sont aussi des capitalistes!

par Michel MORIN

"Il ne m'est plus possible de travailler puisque je ne retrouve que peu d'affinité avec l'esprit qui anime présentement les caisses populaires et leurs administrateurs... la population en général apprend de plus en plus, malgré la publicité tapageuse, que les caisses pop c'est pas complètement "nous autres"; que ce sont des entreprises aussi capitalistes que les autres et souvent moins engagées du côté social et culturel."

Ainsi s'exprime M. Rosaire St-Pierre, vice-président de la Caisse populaire de Beaufort, dans une lettre de démission datée du 18 octobre 1976 et dont LE SOLEIL a obtenu copie.

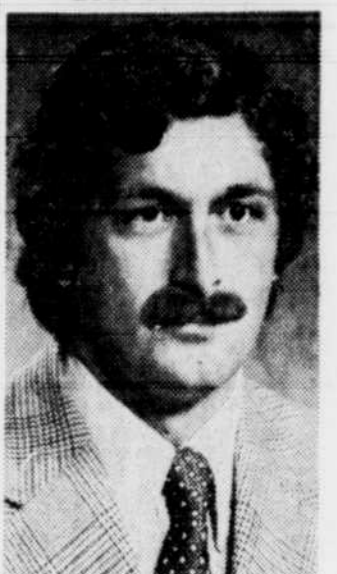
Au cours des dernières semaines, le conseil d'administration de la caisse de Beaufort a navigué en eaux troubles.

Un sondage patronné par le Comité de promotion du patrimoine de Beaufort a désavoué implicitement la décision du conseil d'administration de construire une caisse neuve sur route acheminée en dehors du cœur du village. Puis par la suite une assemblée générale spéciale a été convoquée à l'aide d'une pétition signée par 101 sociétaires de la coop, laquelle assemblée spéciale a confirmé le désir des citoyens de repenser plus à fond la décision de construire une nouvelle caisse sur un boulevard où le maximum autorisé est de 60 milles à l'heure et qui s'avère d'un accès difficile pour les piétons et en particulier pour les personnes âgées. Pris de court et conseillé par les services techniques de l'Union régionale de Québec des caisses populaires Desjardins, les administrateurs convoquent une autre assemblée générale et, devant une assemblée aux assises plus larges, défendent à nouveau leur point de vue et brandissent, par la voie de leur président, une menace de démission collective.

Aux termes du dépouillement du scrutin, les majorités recueillies au cours du sondage et de l'assemblée générale spéciale furent renversées.

C'est dans ce contexte que le vice-président de la caisse populaire de Beaufort vient d'offrir sa démission avec copies conformes au président de l'Union régionale de Québec des caisses populaires Desjardins, M. Jean-Marie Ouellet, et à la secrétaire du Comité de promotion du patrimoine de Beaufort, Mme Louise Poisson.

NOMINATION CHEZ GULF CANADA



Benoît Champagne

Gulf Oil Canada Limitée annonce la nomination de Me Benoît Champagne au poste de Chef du Contentieux-Québec.

Licencié en droit de l'Université de Montréal, Me Champagne détient également une maîtrise en administration de l'Université de Western Ontario.

Il est entré au service de Gulf Canada en 1972 à titre de conseiller juridique après avoir travaillé quelques années dans le domaine des assurances.

Me Champagne sera en poste à Montréal. (ANN.)

Geste de participation à la "Caisse" Les Saules

par Michel MORIN

Pour favoriser la participation de ses membres, la Caisse populaire Les Saules de Québec vient d'investir \$7.000.

Cela fait environ \$1 par membre pour réfléchir en 1976 sur le sens du coopératisme dans une caisse populaire.

La Caisse populaire Les Saules est la seule caisse de l'Union régionale de Québec des caisses populaires Desjardins qui souligne avec autant d'aplomb la semaine des caisses populaires et qui en profite du même coup pour fêter son 30ième anniversaire.

Dans les autres caisses et les autres unions régionales, c'est généralement le calme plat; on réfléchit avec des biscuits et des fromages,

dans certains cas avec un chansonnier, sur la situation du 3ième âge!

À Montréal, dix coopératives ont néanmoins organisé des séances d'information et de réflexion des sociétaires sur les besoins des personnes âgées et sur les meilleurs moyens qu'ont les caisses populaires d'y faire face. Pour les autres, à défaut d'organiser des visites pour les personnes âgées à l'Assurance-Vie Desjardins, on les a organisées au Complexe Desjardins Inc.

L'exemple de la coopérative Les Saules est donc unique en cette semaine des caisses populaires et tranche singulièrement avec l'allure générale du Mouvement.

La participation en pratique

Au cours d'une entrevue accordée au SOLEIL, le pré-

sident de la caisse, M. Fernand Morasse s'est dit convaincu que la participation dans les caisses populaires passait forcément par l'information aux sociétaires et une plus grande sensibilité de la part des administrateurs aux attentes des sociétaires de même qu'à celles des associations du milieu.

En 1968, la coopérative Les Saules comptait 1.200 membres; elle en compte aujourd'hui 6.000. Son actif était de \$12 million; il est aujourd'hui de \$8 millions. La possibilité d'emprunt au niveau des prêts à la consommation était limitée à \$1.000; cette limite a été poussée depuis à \$15.000. Aujourd'hui, fait unique dans la région de Québec, trois employés cadres de la caisse peuvent autoriser sur le champ un emprunt de \$4.000.

Résultats: 15 à 18 pour cent des sociétaires de la Caisse populaire Les Saules viennent de coopératives voisines moins agressives et une proportion semblable de ses nouveaux coopérateurs sont d'anciens clients de banques et de compagnies de finance.

C'est dans cette même tradition d'accessibilité et d'écoute attentive aux besoins des gens, que le Conseil d'administration a organisé pour dimanche une journée d'information (diaporamas et plénière), un souper gratuit et une soirée sociale.

On attendait 300 personnes; on est maintenant assuré de la participation d'au moins 500 sociétaires.

Le 5 octobre dernier, le Conseil d'administration de la caisse a rencontré les associations du coin pour leur dire simplement "la

caisse populaire, c'est pas une St-Vincent-de-Paul, mais que c'est sensible aux besoins du milieu", pour reprendre une expression du président Morasse.

Depuis, la décision a été prise d'aménager le sous-sol de la caisse afin de le mettre à la disposition des groupes communautaires. "On est même prêt à aménager une porte d'entrée indépendante", devait nous souligner le président de la caisse.

Suite à ces premières démarches auprès des associations du milieu, le compte courant d'une institution publique est en voie d'être transféré à la coopérative.

Dans cette retrouvaille avec les sociétaires et leurs associations, les officiers du

Conseil de surveillance sont très actifs.

"Selon nous, déclare M. Morasse, le Conseil de surveillance devrait jouer un nouveau rôle et être le prolongement de l'assemblée générale. Il s'agit pour lui de surveiller l'aspect social de la caisse et de s'attaquer au suivi du rapport des vérificateurs. Ici encore, la caisse populaire Les Saules fait figure de novateur.

Enfin, selon le président de la Caisse populaire Les Saules, la caisse a la double mission de jouer un rôle à la fois social et économique, mais le grand défi, insiste-t-il, "c'est maintenant de trouver un rôle efficace pour la caisse."

La compagnie Aérobec porte à 18 le nombre de ses avions

par Jean Didier FESSOU

La compagnie Aérobec Inc., de Québec, vient d'acquiescer un nouvel avion au prix de \$650.000. Il s'agit d'un Piper Navajo Cheyenne, un turbo propulseur qui peut transporter six passagers à 29.000 pieds d'altitude, à la vitesse de 325 milles à l'heure dans une cabine pressurisée et avec une autonomie de vol de six heures ou 1.600 milles.

Ce nouvel investissement porte à 18 le nombre d'avions exploités par Aérobec soit pour des vols d'affaires, soit pour des cours de pilotage.

Une forte progression

La compagnie Aérobec est née de la faillite de l'Aéro-Club de Québec, en 1973. Aujourd'hui, avec un permis de classe 3, la petite compagnie basée à l'aéroport de Québec emploie une vingtaine de personnes dont 13 pilotes professionnels.

Sur les 18 avions exploités par la compagnie, une douzaine est destinée à l'école de pilotage.

Située dans un créneau d'activité très profitable et en plein essor, la compagnie voit l'avenir avec confiance. Et c'est pourquoi, d'ailleurs, elle préfère investir ses revenus plutôt que de distribuer les profits à ses propriétaires.

En 1973, lors de la première année d'exploitation, le chiffre d'affaires d'Aérobec Inc. a atteint la somme de \$250.000. En 1974 ce chiffre d'affaires passait à \$400.000 et, l'année dernière, à \$640.000.

M. Raymond Thabet, gérant général et chef pilote de la compagnie, prévoit réaliser un chiffre d'affaires de \$900.000 cette année.

L'industrie de la construction

Les principaux clients d'Aérobec sont des hommes d'affaires de Québec et sa région qui oeuvrent dans l'industrie de la construction. En effet de nombreux entrepreneurs sont appelés à se déplacer souvent sur leurs chantiers du nord et de l'est de la province.



Le Piper Navajo Cheyenne d'Aérobec Inc.

Les services offerts par les compagnies régulières comme Québecair ou Air Canada ne conviennent pas toujours aux exigences de cette clientèle.

D'autre part Aérobec travaille également pour Québecair et Air Canada. En sous-traitance.

Un contrat de 300 heures

Pour rentabiliser l'investissement de \$650.000 consenti dans l'acquisition du Piper Navajo Cheyenne, Aérobec doit pouvoir faire voler son avion un minimum de 600 heures par an. Or la petite compagnie a obtenu un contrat de vol de 300 heures par an de la compagnie Sidbec-Desco.

M. Raymond Thabet pense qu'il n'aura aucune difficulté à trouver la balance de 300 heures sur le marché de la vieille capitale. C'est pourquoi une campagne de promotion va être lancée ces jours prochains.

En outre Aérobec a déposé auprès de la Commission canadienne des Transports une demande de chartre pour effectuer, sur une base régulière mais en vol de groupe, des vols entre Québec, Trois-

Rivières et Montréal, Québec, La Malbaie, Baie-Comeau et Sept-Îles, Québec

et New York et, enfin, entre Québec, Thetford Mines et Montréal.

Vol quotidien Québec-Boston

QUÉBEC (PC) — A compter du premier novembre, la société Bar Harbor Airlines opérera des vols directs entre Québec et Boston, annonce un communiqué de la compagnie publié hier à Québec.

Cette ligne aérienne américaine dessert ces deux villes depuis déjà quatre ans avec une escale à Bangor, Maine.

La nouvelle liaison directe se fera à raison d'un vol par jour, avec un vol supplémentaire les vendredi et dimanche soirs.

De plus, Bar Harbor Airlines continuera l'exploitation d'un service quotidien, ex-

cepté le samedi, entre Boston et Québec, avec escale à Bangor.

La société américaine fait savoir enfin qu'elle songe à développer son service cargo entre Québec et de nombreuses autres destinations.

l'argent

TORONTO (PC) — Handy et Harman of Canada Ltd. évaluait l'argent canadien, hier, à \$4.051 l'once de Troy.

Rien de moins que le meilleur

Si vous avez pour règle de toujours vous offrir ce qu'il y a de mieux, vous avez toutes les raisons de choisir le scotch Grand Macnish. Distillé et embouteillé en Écosse, Grand Macnish est présenté dans une bouteille modelée sur un flacon écossais du 16e siècle. Un raffinement qui laisse deviner le soin apporté à la distillation et au vieillissement de ce grand scotch.

Le raffinement d'un grand scotch.

La valeur aux livres n'est pas le meilleur baromètre

par Marcel BOUTIN

La valeur aux livres ou si l'on préfère la valeur comptable d'une action ne saurait, à elle seule, déterminer si une valeur représente ou non un bon achat pour l'investisseur.

Il y a évidemment d'autres facteurs à considérer avant d'investir des fonds dans une entreprise. Par exemple, il importe de s'assurer du nombre d'actions qui ont été émises pour voir s'il n'y a pas surcapitalisation.

L'investisseur doit également être renseigné sur les revenus de la compagnie et ses perspectives d'avenir. Un autre point important, c'est la compétence des administrateurs.

Il importe aussi d'avoir une idée de la concurrence qui peut exister entre différentes entreprises qui oeuvrent dans le même secteur d'activités.

Ce qu'il faut éviter, c'est d'acquiescer à une action tout simplement parce qu'elle se négocie

en deçà de sa valeur aux livres.

Définition

Qu'est-ce au juste que la valeur aux livres ou la valeur comptable nette par action ordinaire?

Cette valeur pourrait être considérée comme la somme d'argent qui reviendrait à chaque action ordinaire en cas de liquidation de l'entreprise, en se basant sur les montants portés au bilan, une fois satisfaits, évidemment, les droits privilégiés des porteurs d'obligations et d'actions privilégiées.

Pour établir la valeur aux livres d'une action ordinaire, précisons qu'il faut soustraire de l'ensemble des actifs le total du passif exigible, la dette à long terme, le montant des actions privilégiées et ensuite diviser le solde disponible par le nombre d'actions ordinaires en circulation.

Tous les biens immatériels, pour ne mentionner que l'achalandage, n'en

trent habituellement pas en ligne de compte, comme s'ils n'avaient aucune valeur en cas de liquidation.

Il nous semble opportun de signaler qu'il ne faut pas attacher une trop grande importance à la valeur aux livres d'une action ordinaire, car dans certains cas, la valeur des actifs portés au bilan est loin d'être précise. En fait, le chiffre des actifs est parfois sous-estimé, si l'on considère les effets de l'inflation alors que la valeur de l'usine et de l'équipement figure généralement aux livres à leur coût original moins la dépréciation.

La valeur réelle

Ce qui fait la valeur véritable d'une action ordinaire, c'est le pouvoir de gain actuel et en perspective de la société qu'elle représente. Par ses variations, la Bourse tente de pressentir ce que sera ce pouvoir de gain et de s'ajuster aux conditions à venir. Naturellement, ces conditions ne peuvent être consignées

dans l'actif tel qu'évalué par les sociétés par actions pour les fins de la comptabilité.

Même si la valeur aux livres ne peut être considérée comme le baromètre par excellence de la valeur réelle d'une action ordinaire, elle n'en constitue pas moins un point valable de référence lors de l'acquisition ou de la fusion d'entreprises.

En cherchant à assurer leur expansion, maintes entreprises n'hésitent pas à acquiescer à meilleur compte, grâce aux facilités de la Bourse, la propriété de nouvelles installations et cela en se portant tout simplement acquiescer d'actions, au lieu de se lancer dans l'aménagement de nouvelles usines, impliquant des déboursés beaucoup plus considérables. L'acquisition, par la société Abitibi, du contrôle de la compagnie Price en 1974, constitue un exemple éloquent, souligne le dernier bulletin de Babson's Reports.

Point important

Par ailleurs, les sociétés dont la valeur aux livres des actions est élevée, versent généralement de bons dividendes. La question des dividendes est importante dans la sélection d'une action et la préférence va évidemment aux entreprises qui ont payé des dividendes sans interruption durant de nombreuses années.

Bien que la Bourse ait connu une reprise substantielle à partir des bas niveaux atteints en 1974, il y a encore un bon nombre d'entreprises bien établies dont les actions se négocient à la Bourse à un palier bien inférieur à leur valeur aux livres. Babson énumère quelques-unes de ces entreprises, donnant brièvement les motifs qui, selon elle, rendent leurs actions particulièrement attrayantes. Elle ajoute que le facteur déterminant dans le choix de ces valeurs ne repose pas sur le fait que les actions se

transigent bien en deçà de leur valeur aux livres.

Recommandations

ALCAN (cours récent de \$23.75 et valeur aux livres de \$31.37) — Babson considère les actions de l'Alcan comme une excellente occasion d'achat à la suite de leur récente baisse. Et l'industrie de l'aluminium devrait connaître une bonne année en 1977.

IU INTERNATIONAL (cours de \$11.375 et valeur aux livres de \$17.98). Le relèvement anticipé des tarifs de transport maritime constitue un facteur positif.

MACMILLAN BLOEDEL (cours de \$22 et valeur aux livres de \$22.73). Ce géant forestier aux intérêts multiples devrait bénéficier des meilleures conditions dans le secteur du transport.

SEAGRAM (cours de \$24.375 et valeur aux livres de \$26.02). Les actions de la compagnie sont considérées comme un investissement de qualité à long terme.

La nouvelle politique laitière ne profitera pas aux Québécois

Une analyse de Marc LESTAGE

L'augmentation des contingentements de production de lait annoncée cette semaine par le gouvernement fédéral, ne permettra pas aux producteurs de lait du Québec de recevoir des millions de plus, bien au contraire.

Si l'on considère qu'en modifiant sa politique, le gouvernement fédéral rend non avenue une portion importante de la subvention de \$22 millions promise par Québec, les producteurs de lait se retrouvent actuellement dans une moins bonne posture qu'il y a une semaine.

On se souvient que la subvention du Québec se partageait en deux types d'interventions: \$16 millions pour combler le manque à gagner et \$6 millions pour compenser la perte des contingentements.

Or, cette seconde partie du programme provincial ne sera pas payée puisque le fédéral vient de remettre aux

producteurs les 4 p.c. de productions réclamés, ce qui représente \$3.5 millions pour les producteurs québécois.

C'est dire qu'en échange de ces \$3.5 millions provenant du fédéral, les producteurs du Québec perdent les \$6 millions de subventions dont Québec les avait assurés.

Négociations

Par ailleurs, la déclaration du ministre Whelan à l'effet que les contingentements étaient augmentés de 400 millions de livres de lait est très imprécise sur les modalités de distribution des nouveaux contingentements.

Le ministre rappelle simplement que ces questions seront réglées à partir d'un projet de la Commission canadienne du lait et en accord avec les provinces.

Les amendes de \$8.60 les 100 livres de lait demeurent, mais seulement pour la production qui excédera les nouveaux contingentements.

A vendre: 7 navires

De tonnages, conditions et modèles divers

Les navires suivants sont mis en vente par la Corporation de disposition des biens de la Couronne:



1. Le M.V. "Marengus" (Queen's Wharf, Halifax, N.-E.). Longueur: 84' hors-tout. 109 tonnes de déplacement en lourd. Moteur diesel Cummins et équipement auxiliaire.
2. Bateau-pilote n°3 (St. John's, Terre-Neuve). Longueur: 42'8". Largeur: 12'. Tirant: 4'4". Déplacement inscrit: 7.66 tonnes. Déplacement en lourd: 18.91 tonnes. Construit en 1954. Moteur diesel Cummins.

3. Navire de recherche - Ix M.V. "Mannus" (Fortune Bay, Terre-Neuve). Longueur: 58'5". Largeur: 16'. Tirant: 7'6". Moteur 8 cylindres et équipement auxiliaire.
4. Chaloupe à moteur, le "Widgeon" (Dartmouth, N.-E.). Longueur: 31'. Largeur: 8'6". Tirant: 4'. Moteur diesel Perkins.
5. Bateau de débarquement, le C.C.G.S. "Mink" (Dartmouth, N.-E.). Longueur: 172'. Largeur: 38'8". Déplacement en lourd: 543 tonnes. 2 moteurs diesel Paxman en V-12 et équipement auxiliaire.
6. Chaland en acier (Dartmouth, N.-E.), le L.C.M. 87. Longueur: 50'. Largeur: 14'. Hauteur: 10'. 2 moteurs diesel Cummins.
7. Bateau-pilote (Cornerbrook, Terre-Neuve). Longueur: 38'8". Largeur: 11'9". Déplacement inscrit: 8.60 tonnes. Déplacement en lourd: 14.99 tonnes. Moteur diesel GM 4 cylindres.

Pour renseignements, inspection et formules de soumission d'offres, s'adresser à Corporation de disposition des biens de la Couronne, 2 Morris Drive, Dartmouth, Nouvelle-Ecosse B3B 1K8. Tél.: (902) 426-3935.

Corporation de disposition des biens de la Couronne
Jean-Pierre Goyer
Ministre responsable

Crown Assets Disposal Corporation
Jean-Pierre Goyer
Minister Responsible

Notre dernière vente de bateaux avant la gelée

La Corporation de disposition des biens de la Couronne offre en vente les bateaux suivants:

1. Patrouilleur Moosmimp. Coque en bois. Longueur: 20'; largeur: 13'6"; tirant: 3'3". Moteurs jumelés Diesel Cummins.
2. Patrouilleur Valleyfield. Coque en bois. Longueur: 36'; largeur: 13'6"; tirant: 3'6". Moteurs jumelés à essence (290 h.p.) Chrysler Impenal.
3. Patrouilleur Brule. Coque en bois. Longueur: 29'; largeur: 9'9"; tirant: 2'. Moteurs jumelés à essence (150 h.p.) Volvo Penta V-6.
4. Patrouilleur White Horse. Coque en fibre de verre. Longueur: 30'; largeur: 11'; tirant: 2'6". Moteurs jumelés à essence (270 h.p.) Merc Cruiser.
5. Patrouilleur Yellowknife. Coque en fibre de verre. Longueur: 30'; largeur: 11'; tirant: 2'6". Moteurs jumelés à essence. Merc Cruiser V-8.

Ces bateaux se trouvent à Prescott, Ontario, au Ministère des Transports, Base de la Garde côtière canadienne, rue King.

1. Bateau type YFP25. Coque en bois. Longueur: 46'; largeur: 12'4"; tirant: 4'3"; tonnage brut: 25 tonnes. Moteur Diesel (106 b.h.p.) Cummins, 6 cylindres.
2. Remorqueurs (3) Marville, Merrickville, Parkville. Classe Ville. Coque en acier. Longueur: 45'; largeur: 10'6"; tirant: 4'8"; tonnage brut: 18 tonnes. Moteur Diesel (106 b.h.p.) Cummins, 6 cylindres.

Ces bateaux se trouvent à Kingston, Ontario, au Ministère de la Défense, Base de Forces canadiennes, Section Approvisionnement de la base. Formules d'offre disponibles sur place.

Pour renseignements, s'adresser à la Corporation de disposition des biens de la Couronne, 800, chemin du Golf, Îles des Sœurs, Montréal, Québec, H3E 1G8, téléphone (514) 283-6297, ou à nos bureaux de Toronto et d'Halifax.



Corporation de disposition des biens de la Couronne
Jean-Pierre Goyer
Ministre responsable

Crown Assets Disposal Corporation
Jean-Pierre Goyer
Minister Responsible

J'AI BEAUCOUP BOTANISÉ...

Place Ste-Foy, le carrefour de l'élégance, vous invite du 18 au 23 octobre 1976 à visiter le Monde Fabuleux des Plantes Vertes, lesquelles contribuent à créer une ambiance qui rehausse la beauté créée par les architectes et décorateurs. Guidés par des experts reconnus en botanique, nous répondrons à vos mille et une questions sur les plantes vertes d'intérieur. Vous trouverez à coup sûr, joie et détente en vous y attardant.

Participez au tirage d'un voyage d'une semaine pour 2 personnes à Nassau à l'hôtel Ambassador Beach. Gracieuseté de Agence de Voyage Eaton et Vacances SkyLark. Le concours débute le 18 octobre. Voyez les règlements sur les coupons de participation disponibles sur la promenade du 18 au 26 octobre.



PLACE STE-FOY
le carrefour de l'élégance



Viens Jouer à L'hiver

SKIS DYNASTAR
 modèle **COMPACT 1977,**
 Longueurs: 150 - 160 - 170 - 180 cm.
 Une paire par client.
 PRIX MASSICOTTE: **\$89.⁸⁸**

SKIS DYNASTAR 1977, compact
EASY RIDER
 Tailles: 150 - 160 - 170 - 180 - 190 cm.
 PRIX MASSICOTTE: **\$99.⁸⁸**

ELAN FREE 1977
 Nouveau ski alpin COMPACT taille: 150 cm.
 PRIX MASSICOTTE: **\$79.⁸⁸**

Fixations NEVADA
LOOK GT
 Prix original: \$61.⁹⁵
 PRIX MASSICOTTE: **\$44.⁸⁸**
 UNE PAIRE PAR CLIENT.



Bottes de ski alpin
MUNARI PACER 1977
 PRIX MASSICOTTE: **\$89.⁸⁸**
 Prix original: \$130
NORDICA 1977 SESTRIERE
 PRIX MASSICOTTE: **\$69.⁸⁸**

Ensembles de ski alpin FISCHER DELTA avec fixations SALOMON 202.
FISCHER SALOMON
 PRIX MASSICOTTE: **\$99.⁸⁸**
 l'ensemble.

Ensemble de ski alpin pour juniors ELAN avec fixations TYROLIA MINI-CLIX.
ELAN GO-GO 1977, TYROLIA
 Tailles: 100 cm à 130 cm. Tailles: 140 cm à 160 cm.
 PRIX MASSICOTTE: **\$69.⁸⁸** | **\$79.⁸⁸**

SKI DE FOND

Ensembles de ski de fond juniors.
JÄRVINEN
 Comprendant:
 • skis
 • fixations
 • bâtons.
 Longueurs: 120 cm - 135 cm.
 PRIX MASSICOTTE: **\$19.⁸⁸**
 UN ENSEMBLE PAR CLIENT

BATONS de SKI de FOND en fonkin verni
 Courroies ajustables
 Pour adultes et enfants.
 UNE PAIRE PAR CLIENT
 PRIX MASSICOTTE: **\$3.⁵⁰**

ENSEMBLE HOLMENKOLLEN NORVEGIEN
 PRIX MASSICOTTE: **\$94.⁹⁹**
 Comprendant:
 • skis HOLMENKOLLEN TOURING légers avec carres ligno
 • bottes MUNARI TOUR
 • fixations VILLOM, couleur or
 • bâtons TONKIN

ENSEMBLE EUROPEEN Pour adultes.
 PRIX MASSICOTTE: **\$39.⁸⁸**
 Comprendant:
 • skis EURO NORDIC
 • bottes DIN-SPORT, pointures: 40 - 41 - 42 - 43.
 • fixations VILLOM, automatiques, couleur argent
 • bâtons TONKIN.

ENSEMBLE EUROPEEN pour adultes
 PRIX MASSICOTTE: **\$55.⁸⁸**
 Comprendant:
 • skis STAR, base synthétique
 • bottes MUNARI TOURING, doublées de similifourrure
 • fixations VILLOM, automatiques, couleur argent
 • bâtons TONKIN

ENSEMBLE FINLANDAIS
 LAASANEN ou KARHU SPORT ROUGE fibre de verre comprendant:
 • skis LAASANEN
 • bottes MUNARI en cuir
 • fixations VILLOM, couleur or
 • bâtons TONKIN.
 PRIX MASSICOTTE: **\$79.⁸⁸**

ENSEMBLE ROSSIGNOL
 PRIX MASSICOTTE: **\$107.⁸⁸**
 Comprendant:
 • skis ROSSIGNOL, fibre de verre
 • bottes MUNARI TOURING
 • fixations VILLOM, couleur or et automatiques
 • bâtons TONKIN, bambou.



massicotte sports



- CHARGE X
- MASTER CHARGE
- AMERICAN EXPRESS

• CENTRE-VILLE • SAINTE-FOY • PLACE FLEUR DE LYS • PLACE LAURIER (MAIL NORD) • PLACE LAURIER (MAIL EST).